

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE,
DES COMMUNICATIONS
ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES
DU

14 - 06 - 2000
après-midi

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES – C 233

QUESTIONS ET INTERPELLATION

– Question de M. **Olivier Chastel** à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur l'accessibilité publique des traces radar des avions enregistrées par Belgocontrol(n° 2002)

Orateurs : **Olivier Chastel** et **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports

5

– Interpellation de M. **Jos Ansoms** et question de M. **Daan Schalck** à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur les plans de transports d'entreprises (n°s 421 et 2095)

Orateurs : **Jos Ansoms**, **Daan Schalck**, **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports, **Olivier Chastel** et **Lode Vanoost**

6

– Question de Mme **Simonne Creyf** à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur le réseau express régional (n° 2094)

Orateurs : **Simonne Creyf** et **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports

8

– Question de M. **Jos Ansoms** à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur le permis de conduire à points (n° 2097)

Orateurs : **Jos Ansoms** et **Isabelle Durant**, vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports

8

COMMISSION DE
L'INFRASTRUCTURE,
DES COMMUNICATIONS ET
DES ENTREPRISES PUBLIQUES

RÉUNION PUBLIQUE

MERCREDI 14 JUIN 2000

APRÈS-MIDI

PRÉSIDENCE :

M. Francis VAN den EYNDE

La séance est ouverte à 14 h 14.

QUESTIONS ET INTERPELLATION

ACCESSIBILITÉ PUBLIQUE DES TRACES RADAR DES AVIONS ENREGISTRÉES PAR BELGOCONTROL

Question de M. Olivier Chastel à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "l'accessibilité publique des traces radar des avions enregistrées par Belgocontrol" (n° 2002)

M. Olivier Chastel (PRL FDF MCC) : Je vous prie d'excuser mon absence à la réunion de la commission de la semaine passée. J'ai lu dans le compte rendu analytique que vous avez partiellement répondu à ma question, qui était jumelée à une autre question.

Les membres de la commission "Économie" du Parlement wallon se sont aperçus que les traces radar des avions enregistrées par Belgocontrol ne sont pas accessibles au public.

Vous aviez pourtant annoncé que les riverains de Liège-Airport auraient accès à ces traces radar.

Plusieurs raisons plaident en faveur de cette accessibilité. Tout d'abord, elle répondrait à la demande des riverains de pouvoir vérifier, en cas de constatation de nuisances anormales, que les trajectoires des avions ont été ou non respectées.

D'autre part, cette transparence de l'information permettrait de dépassionner une partie des objections des riverains. En effet, la non-accessibilité des traces radar entérine la conviction de nombreux riverains que les trajectoires ne sont pas respectées et que, dès lors, il ne faut pas leur en fournir la preuve.

Or, le non-respect des trajectoires peut avoir plusieurs causes : erreur de pilotage, conditions climatiques, etc.

Pouvez-vous me faire savoir quand vous rendrez effective l'accessibilité du public aux traces radar des avions ?

Mme Isabelle Durant, vice-première ministre (*en français*) : C'est bien volontiers que je vais fournir le complément d'information demandé par M. Chastel.

La transparence de l'information est essentielle, surtout en raison du climat passionné des débats qui ont lieu autour de l'aéroport de Bierset.

À la suite de ma visite du 11 avril à Bierset, j'ai interpellé Belgocontrol, lui demandant quels étaient les obstacles techniques et juridiques à la transmission des informations au public.

Il m'a été répondu que les réticences étaient motivées par le souci bien légitime d'éviter une utilisation erronée des données. Les obstacles juridiques et techniques pouvant être aisément levés, j'ai repris contact avec Belgocontrol dans le but d'obtenir les informations dont il est question. J'attends la réponse.

Le Parlement wallon poursuivant entre-temps ses débats au sujet de Liège-Airport et le ministre Kubla s'étant engagé à prendre des mesures à l'encontre des nuisances, vous pouvez compter sur moi pour transmettre les informations dès qu'elles seront disponibles.

Bref, les choses avancent.

M. Olivier Chastel (PRL FDF MCC) : Je vous remercie pour votre réponse et votre détermination. Je crois, effectivement, qu'il faut obliger Belgocontrol à communiquer ces traces radar.

Le **président** : L'incident est clos.

PLANS DE TRANSPORTS D'ENTREPRISES

– *Interpellation de M. Jos Ansoms à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "l'état d'avancement du dossier plans de transports d'entreprises" (n° 421)*

– *Question de M. Daan Schalck à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "l'absence d'un projet de loi "plans de transports d'entreprises" (n° 2095)*

M. Jos Ansoms (CVP) : Le problème de la mobilité s'aggrave de jour en jour. Chaque année, le trafic augmente de 3%. Les déplacements en voiture vont devenir infernaux, entraînant des conséquences funestes pour la vie économique, sociale et familiale. Nous devons rechercher une solution. Des plans de transports d'entreprises efficaces pourraient contribuer à enrayer la crise de la mobilité. Dans ce cadre, la proposition de loi adoptée sous la précédente législature n'a pas été relevée de caducité. Au cours de l'année écoulée, aucune initiative concrète n'a été prise.

Le Conseil des ministres du 27 janvier 2000 a approuvé la décision de soumettre les différents éléments d'un plan de transport d'entreprise à un groupe de travail inter-cabinets. Les partenaires sociaux devaient participer activement à la rédaction d'une proposition. J'aimerais beaucoup connaître l'état d'avancement de ce dossier. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas mis en pratique sa promesse concernant les plans de transports d'entreprises ? Envisage-t-il de prendre une nouvelle initiative ou se ralliera-t-il aux propositions de loi de MM. Schalck, Bonte et moi-même ?

Aurons-nous droit à une explication concernant le communiqué de presse du 27 janvier ? Le groupe de travail inter-cabinets s'est-il déjà réuni ? Les partenaires sociaux ont-ils déjà été impliqués dans le dossier ? Tous ces préparatifs ont-ils déjà débouché sur la présentation d'une proposition au Conseil des ministres ? Pouvons-nous encore espérer une initiative gouvernementale avant les vacances parlementaires ? Dans la négative, j'espère que les deux propositions de loi feront l'objet d'un débat au sein de cette commission.

M. Daan Schalck (SP) : En marge du problème des embouteillages, il y a celui de la concentration d'ozone dans l'air. Un plan de transport pourrait contribuer à améliorer la situation. Quelles sont les causes du retard ? Quelles initiatives la ministre a-t-elle prises pour élaborer un projet de loi ? Les partenaires sociaux ont-ils entre-temps été consultés ? Comment ont-ils réagi ? La ministre envisage-t-elle encore de déposer son propre projet de loi ?

Mme Isabelle Durant, vice-première ministre (*en néerlandais*) : J'avais l'intention de déposer au début de cette année un projet de loi concernant les plans de transports d'entreprises. L'indispensable concertation avec tous les acteurs concernés ne m'a cependant pas permis de respecter ce délai. Certains points doivent en effet encore être éclaircis. Il convient également de prendre en compte l'incidence budgétaire d'une telle mesure. J'espère à présent pouvoir présenter un projet de loi pour le début du mois de septembre.

J'ai eu toute une série de discussions informelles avec les syndicats et les employeurs. Ils étaient très intéressés par une telle formule. Nous avons besoin de leur avis ainsi que de celui du Conseil national du travail. Tout cela a donc retardé l'élaboration d'un projet de loi.

Le Parlement aura bien évidemment aussi son rôle à jouer. Les propositions de loi en la matière figurent à l'ordre du jour de la commission des Affaires sociales du 12 juillet.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : En fait, le dossier n'a donc guère progressé. Cela fait des années que l'on recueille des avis sur la question. Le point de vue de tous les acteurs concernés est à présent bien connu.

La ministre ne souhaite peut-être pas qu'une proposition de loi de l'opposition devienne loi. Peut-être aussi le gouvernement n'arrive-t-il pas à s'entendre sur le dossier. En tout état de cause, nous perdons inutilement beaucoup de temps.

La ministre connaît manifestement mieux que nous l'ordre du jour de la commission des Affaires sociales.

Nous allons déposer une motion de recommandation pour dénoncer cet état de choses. Sa teneur est mesurée et nous espérons dès lors qu'elle emportera l'adhésion de l'ensemble de la Chambre.

M. **Daan Schalck** (SP) : J'accorde encore à la ministre un délai d'un mois pour poursuivre sa préparation. La discussion qui débutera le 12 juillet devra être sérieuse. J'y veillerai pour que cette discussion ne serve pas à justifier à un éventuel retard.

M. **Olivier Chastel** (PRL FDF MCC) : Je rappelle la position de notre groupe. Nous sommes favorables à toute initiative qui vise à améliorer la situation en incitant les entreprises à oeuvrer dans le bon sens.

Mais les lourdes charges qui pèsent sur ces entreprises handicapent leur développement, le CVP le reconnaît lui-même. Il serait donc suicidaire de leur imposer de nouvelles charges en échange d'une hypothétique amélioration de leur situation.

Les entreprises privées ne doivent pas payer aujourd'hui le prix des carences passées des pouvoirs publics en matière d'infrastructures et de transports.

M. **Lode Vanoost** (Agalev-Ecolo) : L'attitude de M. Ansoms est dure. Il connaît les jeux politiques qui se déroulent dans cette maison. Mais peut-être est-il resté trop longtemps sur les bancs de la majorité... Pourquoi ne nous a-t-il d'ailleurs pas consulté au sujet de sa motion ?

J'admets qu'au sein de la majorité, il existe des divergences d'opinion concernant ce dossier mais celles-ci n'empêchent pas le gouvernement de diriger le pays. J'ai bon espoir de voir ce gouvernement parvenir à concrétiser les objectifs figurant dans ce dossier, ce que le précédent gouvernement n'était pas parvenu à faire.

Pourquoi les interpellations concernant ce problème s'adressent-elles toujours à la ministre Durant ?

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Le règlement prévoit que le texte d'une motion de recommandation doit toujours être déposé avant la fin d'une interpellation. J'aurais bien voulu accorder davantage de temps à MM. Vanoost et Schalck pour pouvoir parcourir le texte, mais en pratique, c'est donc impossible.

La réponse de la ministre constitue un exemple de l'ancienne culture politique, ce qui explique pourquoi j'ai fait référence à ma longue expérience.

Comme le premier ministre a donné pour mission à la ministre Durant de déposer un projet de loi le plus rapidement possible, j'ai adressé mon interpellation à Mme Durant.

Le **président** : J'ai reçu deux motions.

Une motion de recommandation, signée par M. Jos Ansoms (CVP), est libellée comme suit :

"La Chambre,

ayant entendu l'interpellation de M. Jos Ansoms

et la réponse de la ministre,

- vu la menace croissante d'une paralysie totale du trafic routier ;
- vu les effets négatifs de celle-ci pour l'économie, pour la vie sociale en général et pour la vie de famille en particulier, pour la sécurité routière et pour la qualité de vie dans les villes et les centres urbains ;
- vu l'absolue nécessité de prendre une série de mesures, notamment à court terme, pour lutter contre cette menace ;
- vu que des plans de transports d'entreprise efficaces permettraient de réduire de 25 à 40% les déplacements automobiles entre le domicile et le lieu de travail et donc de contribuer sensiblement à la réduction des encombrements quotidiens ;
- vu la large majorité qu'avait recueillie au cours de la législature précédente l'instauration d'une obligation légale en matière d'organisation des déplacements entre le domicile et le lieu de travail par l'établissement de plans de transports d'entreprise ;
- vu les promesses répétées du gouvernement de régler, par la voie légale, le problème des plans de transports d'entreprise ;
- vu qu'aucun projet de loi n'a encore été déposé en la matière et que ce ne sera pas davantage le cas dans un avenir proche ;

demande au gouvernement

- d'accepter que la discussion s'engage au Parlement sur la base des propositions de loi de M. Ansoms (doc. 240/1) et de MM. Schalck et Bonte (doc. 350/1) ;
- de déposer le cas échéant des amendements visant à modifier les dispositions des propositions de loi en question".

Une motion pure et simple a été signée par MM. Lode Vanoost (Agalev-Ecolo), Jacques Chabot (PS), Michel Wauthier (PRL-FDF-MCC), Olivier Chastel (PRL-FDF-MCC), Marcel Bartholomeeussen (SP) ainsi que par Mme Marie-Thérèse Coenen (Ecolo-Agalev).

Ces motions seront ultérieurement mises aux voix en séance plénière de la Chambre.

La discussion est close.

LE RÉSEAU EXPRESS RÉGIONAL

Question de Mme Simonne Creyf à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité et des Transports sur "le RER (réseau express régional)" (n° 2094)

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Le 9 juin, le Conseil des ministres a abordé la question du réseau express régional (RER). Le communiqué de presse ne nous a révélé aucun élément nouveau : "les études relatives au RER seront réactualisées", ce qui signifie l'organisation d'une nouvelle étude et une nouvelle phase de concertation.

Un protocole a toutefois été conclu à ce sujet entre les autorités fédérales et régionales. La décision prise par le Conseil des ministres influence-t-elle le protocole du 30 mars 1999 ? Ce dossier sera-t-il reporté aux calendes grecques ? Le financement est-il menacé ? La ministre soutient-elle encore les projets relatifs au tunnel Josphat-Schuman et au terminal TGV à Schaerbeek, qui figurent dans le protocole conclu précédemment ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre (*en néerlandais*) : Le Conseil des ministres du 9 juin a examiné ma note détaillée relative au lancement du RER. Les résultats obtenus par le groupe de travail institué à haut niveau ont également été examinés. Notre objectif est de créer un réseau de transport public intégré où les chemins de fer ne seraient pas seuls à figurer. Un de nos objectifs consiste à accroître la part de marché d'ici à 2010 au sein de la région RER, c'est-à-dire dans un rayon de 30 kilomètres autour de Bruxelles.

Le protocole du 30 mars 1999 est fondamental sans être parole d'évangile. En collaboration avec le groupe de gestion, nous pourrions le préciser plus avant.

Une grande partie de l'infrastructure et du matériel est déjà disponible en vue des travaux du RER également en Wallonie.

Le groupe de travail doit préparer un projet d'accord de coopération. Le gouvernement entend travailler rapidement. Les travaux ne subiront aucun retard.

Mme **Simonne Creyf** (CVP) : Je ne suis pas aussi à mon avis. Je crains en effet que le RER ne dispose pas de moyens financiers suffisants. Le projet de terminal TGV à Schaerbeek ne constitue manifestement plus une priorité aux yeux de la nouvelle coalition.

Le **président** : L'incident est clos.

PERMIS DE CONDUIRE À POINTS

Question de M. Jos Ansoms à la vice-première ministre et ministre de la Mobilité sur "l'état d'avancement du dossier du permis de conduire à points" (n° 2097)

M. **Jos Ansoms** (CVP) : L'accord de gouvernement s'exprime en termes très sibyllins à propos de la mise en oeuvre de la loi relative à la sécurité routière. Ce flou artistique cacherait-il des dissensions au sein du gouvernement à propos de ce dossier ? Devons-nous en conclure soit que le permis à points ne verra jamais le jour, soit que la proposition sera complètement vidée de sa substance ? Le plan de sécurité ne dit mot du permis à points. La ministre ne semble même pas avoir entrepris de tentative en vue d'obtenir l'intégration de cet aspect dans le plan de sécurité fédéral. Pourquoi le plan de sécurité fédéral ne comporte-t-il aucune déclaration de principe relative au permis à points ? Ce dossier aurait-il été évacué en catimini ? Si le plan de sécurité reste silencieux à propos du permis à points, ce dossier est-il à tout le moins évoqué au sein de groupes de travail ou dans le cadre de la concertation avec les Régions ? Existe-t-il des rapports et des avis à ce sujet ?

Quelles sont les perspectives en ce qui concerne le fichier central ? Les communes ont-elles déjà communiqué les données les concernant ? Les parquets ont-ils déjà été informatisés ? Les logiciels ont-ils été installés ? Une proposition a-t-elle déjà été formulée à propos de l'organisation des cours qui devront être suivis par les auteurs d'infractions et de la classification de ces dernières ? Le permis à points sera-t-il encore mis en oeuvre en l'an 2000 ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre (*en néerlandais*) : Nul ne songe à contester qu'il s'impose que nous prenions des mesures pour renforcer la sécurité. Celle-ci présente cependant de nombreux aspects, souvent caractérisés par un degré de complexité élevé.

J'ai l'intention de soumettre au gouvernement, dans les semaines à venir, un plan de sécurité routière fédéral. Le plan général de sécurité s'intéresse à la sécurité routière, entre autres matières, sans entrer dans le détail des mesures et des directives à mettre en oeuvre, qui seront exposées dans mon plan de sécurité routière.

Plusieurs communes n'ont pas encore achevé d'introduire les données. A cet égard, des problèmes techniques se posent encore.

La direction du permis de conduire n'est pas encore en mesure de dresser un tableau complet de la situation en raison, d'une part, d'un manque de personnel et, d'autre part, de l'absence de volonté politique à l'échelle locale.

Il reste beaucoup de défis à relever avant de pouvoir instaurer un fichier central des permis de conduire. Certains tribunaux de police ont déjà beaucoup progressé dans le domaine de l'informatisation (Mons, Bruxelles), mais d'autres ne sont encore nulle part (Eupen).

Je ne pourrai répondre aux questions sur la classification des infractions et sur les cours que devront suivre les contrevenants qu'après que le gouvernement aura pris une décision de principe.

La sécurité routière fait partie intégrante du grand plan de sécurité du ministre Verwilghen. Pendant les discus-

sions qui seront menées au cours des prochaines semaines, les directives générales en matière de sécurité seront concrétisées.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Je ne comprends pas pourquoi ce plan fédéral de sécurité a fait couler tant d'encre alors qu'il ne contient qu'une poignée de directives qu'il restera encore à mettre en pratique. Cela signifie que pendant une année entière, on s'est croisé les bras.

La ministre inscrira-t-elle le permis à points dans son plan détaillé ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre (*en français*) : Je m'en tiens à la décision du gouvernement.

Je veillerai à ce qu'on arrive, par la concertation, à un accord à partir d'une formule existante ou d'une autre, et qui s'apparente à la catégorisation des infractions.

M. **Jos Ansoms** (CVP) : Je repose ma question : la ministre envisage-t-elle d'inscrire le permis à points dans son projet ?

Mme **Isabelle Durant**, vice-première ministre (*en néerlandais*) : J'estime que l'accord de gouvernement constitue le point de départ. La concertation au sein du gouvernement est en cours. Je souhaite obtenir son accord sur un certain nombre d'éléments.

Le **président** : L'incident est clos.

– *La réunion publique est levée à 15h15.*